



**EUROCUP 29er
YACHT CLUB DE CAVALAIRE
Du 03 au 05 Avril 2010**

AVIS DE COURSE

Autorités organisatrices

Le Yacht Club de Cavalaire, affilié à la Fédération Française de Voile, associé à l'Association de Classe 29er organise l'Eurocup, étape française du 03 au 05 Avril 2010.

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009-2012.
- 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
- 1.3 Les règles de classe
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'organisation. La régata est classée en catégorie « C » du code de publicité

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION.

- 3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 29er.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscriptions requis à :

**Mme ALINE OLIVON
Rue du Docteur PARDIGON
83 240 CAVALAIRE**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - être à jour de leur cotisation de classe nationale pour les français, et internationale pour

tous les concurrents,

- leur autorisation de port de publicité si nécessaire.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants, cachet de la poste faisant foi.

- ◆ 130€ jusqu'au 20 mars 2010
- ◆ 150€ à compter du 21 mars 2010

Toute inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en compte sauf pour les équipages étrangers : ils devront envoyer leur inscription préalablement et acquitter sur place la somme de 130€.

5. FORMAT DE L'EPREUVE.

En fonction du nombre de bateaux inscrits, il pourra être mis en place une phase de poule de qualification et une phase finale (rond or et argent). Dans le cas d'une phase poule, 4 courses validées sont nécessaires pour un passage en phase finale. Les poules de qualification seront approximativement d'un nombre égal de bateaux. Lors de la poule finale, la flotte OR sera égale à la moitié de la flotte totale (arrondie au chiffre supérieur si flotte totale est impaire).

6. PROGRAMME.

samedi 27 MARS 2010		Accueil des bateaux possible sur le site
vendredi 02 avril 2010	09h00 à 18h00 18h00 15h00	Jauge et inscriptions Clôture des inscriptions 1er signal d'avertissement pour course d'entraînement
samedi 03 avril 2010	11h00	1er signal d'avertissement
dimanche 04 avril 2010	11h00 soirée	1er signal d'avertissement Repas des coureurs
lundi 05 avril 2010	10h00	1er signal d'avertissement

7. JAUGE

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription (art.6 avis de course).

9. PARCOURS

Les parcours seront de type banane.

10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1. Le nombre de courses validées nécessaires pour valider l'épreuve est fixé à 4.

11.2. Le système de classement utilisé est le système de points à minima, (RCV A4.1)

12. COMMUNICATION RADIO OU TELEPHONE

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Une remise des prix aura lieu dès que possible le dernier jour de l'épreuve.

Seront récompensés :

Les trois premiers équipages Masculins

Les trois premiers équipages Féminins

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs ou accompagnateurs possédant un bateau, devront retourner avant le 20 mars, la fiche d'inscription jointe, dûment remplie, ainsi que les justificatifs demandés, afin d'obtenir une place **gratuite** au port. Après cette date, les places seront à la charge des retardataires.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

En s'inscrivant à cette épreuve, les concurrents reconnaissent qu'ils participent à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

16. ASSURANCES

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'Euros. (Les concurrents licenciés FFVoile disposent de fait de cette couverture).

Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de Cavalaire : Téléphone/fax :04 94 64 16 58

Courriel : yccav@club-internet.fr

Site internet : www.yacht-club-cavalaire.com

Pour l'hébergement , prendre contact avec :

Office du Tourisme - Maison de la Mer : tél : 04 94 64 01 92 10

Courriel : contact@cavalaire-sur-mer.com

Site internet : www.cavalaire-sur-mer.com

Les campings-car sont interdits de stationnement en ville....

Camping de la Baie 04 94 64 08 15 Camping Cros du Mouton 04 94 64 10 87